



Expérimenter une rémunération forfaitaire collective des professionnels de santé en ville, substitutive au paiement à l'acte et libre dans son utilisation et dans sa répartition.

### Porteurs du projet

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Ministère de la Santé et de la Prévention



### Expérimentateurs

22 équipes d'expérimentateurs, agissant en centres de santé ou maisons de santé, dont 8 équipes de soins de centres de santé franciliennes

### Expérimentateurs franciliens

Vague 1 : 10 CDS = 6 équipes de soins « EPIDAURE », : CMS Richerand , CMS Nanterre (2 CDS), CMS Gennevilliers (2 CDS), CMS Malakoff (2 CDS), CMS La Courneuve, CMS Champigny-sur-Marne (2 CDS)  
Vague 2 : Deux CMS du 93 = CMS Aubervilliers Pesqué et CDS communautaire ACSBE La Place Santé St Denis ;  
+ modèle Primordial = CDS Ris-Orangis (91) et CDS Argenteuil (95)



**75 - 92 - 93 - 94**

Autres régions : ARA, NA, OCC, PDL, PACA



**5 ans**

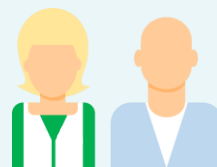
Lancée le 13/11/2020



**17 000 K€ (FISS)**



Cahier des charges - Avis CTIS



**France entière**

patientèle totale (dont les 8 équipes IDF),  
patientèle âgée, patientèle diabétique  
**54 481 patients**



Publié au Journal officiel  
le 03/07/2019, modifié le 26/11/2022



**Financement complémentaire et partiellement substitutif :**  
modèle de paiement collectif forfaitaire substitutif à l'acte sur un périmètre d'actes et de patients défini pour une équipe pluri-professionnelle de santé



[ars-idf-art51@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-art51@ars.sante.fr)



**Mots clés :**

ville, médecin traitant, équipe de soins primaires, coordination pluri-professionnelle, qualité

## Caractère innovant

Le projet PEPS permet aux équipes volontaires de **se libérer des contraintes du paiement à l'acte**. Ces équipes sont **libres de l'utilisation des rémunérations forfaitaires** allouées dans ce cadre, ce qui permet d'optimiser la prise en charge des patients en favorisant l'exercice pluri-professionnel. La rémunération PEPS tient également compte d'**indicateurs de qualité**, notamment un indicateur portant sur **l'expérience du patient** au cours de son parcours de santé.

## Modèle organisationnel

### Objet du projet

L'expérimentation PEPS vise à la mise en œuvre d'un **paiement collectif forfaitaire, substitutif à l'acte, pour une équipe** de professionnels de santé pluri-professionnelle en charge du suivi en ville de certains patients au profit de l'amélioration de la qualité et l'accès aux soins des patients.

### Population cible

Patientèle « médecin traitant » de la structure d'exercice collectif

### Etapas principales du parcours de soins

La structure ambulatoire d'exercice collectif doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- présence d'**au moins 5 professionnels de santé conventionnés** volontaires (dont au moins 3 médecins généralistes et 1 infirmier)
- avoir **au moins 250 patients** ayant leur médecin traitant dans l'équipe

Le passage à une rémunération forfaitaire **doit soutenir des modifications organisationnelles et la mise en place d'activités nouvelles au sein de la structure**, comme les mises en place de :

- **protocoles de coopération** : les professionnels de santé sont invités à utiliser les protocoles autorisés et à innover, en proposant de nouveaux protocoles de coopération
- **coordination pluri-professionnelle** : les professionnels de santé sont invités à se coordonner en vue d'une plus grande efficacité des prises en charge et amélioration de leur patientèle médecin traitant
- **démarche qualité** : les professionnels de santé sont incités à améliorer la qualité de leur prise en charge, en partie mesurée par l'expérience des patients eux-mêmes
- **action de prévention** : les équipes peuvent librement cibler leurs efforts sur des actions de prévention primaire, secondaire ou tertiaire, et notamment d'éducation thérapeutique

### Acteurs impliqués dans la prise en charge

Médecins traitants, infirmiers

## Modèle financier

### Forfait MG/IDE :

- partenariat renforcé dans PEPS, avec **partage du forfait entre les membres** d'une équipe au sein d'une même structure
- incitation à avoir une **pratique médicale efficiente** (orientation vers le professionnel de l'équipe le plus pertinent à la situation)
- objectifs de **qualité partagés** par tous les professionnels de l'équipe
- **gouvernance plus exigeante** (partage du forfait entre professionnels)

### PEPS est un forfait :

- calculé **par patient** inclus dans la patientèle médecin traitant
- **versé à la structure** pour l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle participante
- **substitutif à l'acte** sur le champ concerné (consultations, visites et soins infirmiers (hors PDSA))
- **ajusté aux caractéristiques de la patientèle** (ex : âge et nombre d'ALD)
- prenant en compte le niveau de l'activité de l'équipe et la qualité
- **libre dans l'utilisation et la répartition** entre PS qui en est faite